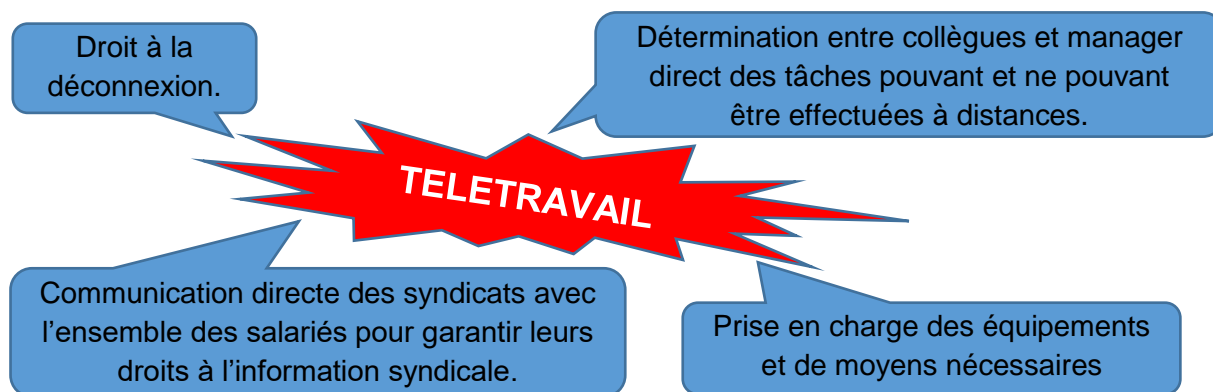


Avec la seconde vague COVID, et l'aggravation de la situation sanitaire, nous sommes de nouveau confinés. Si le télétravail est la règle, la question de l'éligibilité au télétravail reste posée.

En la matière, l'approche de la direction fondée sur une éligibilité par métier (courrier aux salariés du 30 octobre) n'est pas conforme aux exigences définies par le gouvernement : **les salariés doivent se rendre sur site seulement pour effectuer les tâches qui ne peuvent pas être effectuées à distance** et l'organisation du travail doit permettre de regrouper ces tâches pour limiter les déplacements (voir <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/retour-au-travail>).

Dans la situation actuelle, les managers décident de manière subjective, parfois soumis aux opinions personnelles du management intermédiaire, des modalités de télétravail, ce qui génère des disparités et des injustices. Pour la CGT, **les salariés sont les seuls à pouvoir déterminer, avec leurs collègues directs, quelles tâches peuvent être effectuées à distance**. L'éligibilité au télétravail et son organisation devraient être décidées au niveau de chaque équipe, par la délibération collective organisée par les managers directs et non de façon bureaucratique comme la direction entend le faire. Il s'agit de répondre aux exigences imposées par la crise sanitaire mais aussi de prendre en compte la situation individuelle de salariés, pour éviter les disparités de traitement et l'isolement et préserver le collectif de travail. **Nous appelons les salariés à interpeller le management et leurs collègues, pour mettre en œuvre cette proposition.**

Les salariés ont déjà suffisamment de contraintes liées à la crise sanitaire, donc la direction d'Airbus doit prendre sa part de responsabilité et mettre en place les moyens pour garantir des conditions de travail de qualité et en toute sécurité, sur site et en télétravail.



Voir dossier **UGICT CGT** sur le télétravail : <https://teletravail.ugictcgt.fr/>

Voir vidéo « Le télétravail c'est oui, mais encadré ! »

[https://youtu.be/RfMtoOn\\_lbk](https://youtu.be/RfMtoOn_lbk)

